



Rapport au Parlement 2024-2025

En vertu de l'article 11 de la
Loi sur le casier judiciaire

Commission des libérations conditionnelles
du Canada

Programme de suspension du casier

N° de cat. : PS91-11F-PDF
ISSN : 2564-0836

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur de la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC).

Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Commission des libérations conditionnelles du Canada
Division des Affaires publiques et partenariats
410, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0R1

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Sécurité publique, 2025.

Also available in English under the title: Record Suspension Program 2024-2025 Report to Parliament

D'autres formats sont disponibles sur demande à :

Commission des libérations conditionnelles du Canada
Responsable désignée de l'accessibilité
410, avenue Laurier Ouest, salle du courrier, 6^e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0R1

Table des matières

Introduction	1
Contexte	1
Résultats pour 2024-2025	4
Nombre de demandes.....	4
Décisions liées à la suspension du casier	5
1. Nombre de demandes de suspension du casier présentées en 2024-2025 à l'égard des infractions visées aux alinéas 4(1)a) et b) respectivement	5
2. Nombre de suspensions ordonnées ou refusées par la Commission en 2024-2025 à l'égard des infractions visées aux alinéas 4(1)a) et b)	6
3. Nombre de demandes de pardon présentées en 2024-2025 à l'égard des infractions visées aux alinéas 4(1)a) et b) respectivement	6
4. Nombre de pardons que la Commission a délivrés, octroyés ou refusés en 2024-2025 à l'égard des infractions visées aux alinéas 4(1)a) et b)	8
5. Nombre de demandes de suspension du casier présentées, acceptées et ordonnées en 2024-2025 contenant uniquement une ou des condamnations pour possession simple de cannabis	8
6. Nombre de suspensions du casier ordonnées, de pardons délivrés et octroyés en 2024-2025, classés par infraction.....	8
7. Nombre de suspensions du casier ordonnées en 2024-2025, classées par province ou territoire de résidence du demandeur.....	20
8. Nombre de pardons délivrés en 2024-2025, classés par province/territoire de résidence du demandeur.....	21
9. Nombre de pardons octroyés en 2024-2025, classés par province/territoire de résidence du demandeur	21
Autres renseignements exigés par le ministre	21

Introduction

Conformément à l'article 11 de la *Loi sur le casier judiciaire* (LCJ), la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC ou la Commission) doit présenter un rapport sur le programme de suspension du casier au ministre de la Sécurité publique dans les trois mois suivant la fin de chaque exercice financier. Le rapport doit contenir les renseignements suivants :

1. Le nombre de demandes de suspension du casier présentées à l'égard des infractions visées à chacun des alinéas 4(1)a)¹ et b)²;
2. Le nombre de suspensions du casier que la Commission a ordonné ou refusé d'ordonner à l'égard des infractions visées aux alinéas 4(1)a) et b);
3. Le nombre de suspensions du casier ordonnées, classées selon l'infraction à laquelle elles se rapportent; et,
4. Le nombre de suspensions du casier ordonnées selon la province ou le territoire de résidence du demandeur.

En raison d'une décision de la Cour fédérale (CF) en mars 2020³, la CLCC n'applique plus rétrospectivement les modifications législatives apportées à la LCJ en 2010 et 2012. En appliquant cette décision de la Cour, la CLCC traite les pardons⁴ et les suspensions du casier. Ce rapport présente également des informations relatives à ce qui précède en ce qui concerne les pardons traités par la CLCC au cours de l'exercice 2024-2025.

Contexte

La CLCC, en tant qu'élément du système de justice pénale, contribue à la protection de la société en facilitant, le cas échéant, la réinsertion en temps opportun des délinquants et la réhabilitation durable des individus dans la société en tant que citoyens respectueux des lois. La Commission prend des décisions indépendantes et de qualité en matière de libération conditionnelle, de suspension du casier et de radiation, ainsi que des recommandations concernant la clémence, de manière transparente et responsable, tout en respectant la diversité et les droits des délinquants et des victimes. La CLCC est dirigée par une présidente qui rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre de la Sécurité publique.

Le programme de suspension du casier soutient la réintégration réussie d'un individu dans la société, car il peut les aider à accéder à des opportunités d'emploi, d'éducation et de bénévolat. La suspension du casier constitue une mesure officielle visant à effacer la honte rattachée au fait d'avoir un casier judiciaire chez les personnes reconnues coupables d'une infraction à une loi

¹ Infraction qui fait l'objet de poursuites par voie de mise en accusation ou qui est une infraction d'ordre militaire pour laquelle l'individu a été puni d'une amende de plus de cinq mille dollars, d'une détention de plus de six mois, d'un renvoi du service de Sa Majesté, d'un emprisonnement de plus de six mois ou d'une peine supérieure à un emprisonnement de moins de deux ans dans l'échelle des peines prévue au paragraphe 139(1) de la [Loi sur la défense nationale](#).

² Infraction punissable par procédure sommaire ou infraction d'ordre militaire autre qu'une infraction d'ordre militaire visée au paragraphe 4(1)(a).

³ Voir *P.H. c. Canada* (Procureur général), 2020 CF 393.

⁴ Avant les modifications législatives de 2012, les suspensions du casier étaient connues sous le nom de pardons.

fédérale qui, après avoir purgé la peine qui leur avait été imposée et avoir laissé s'écouler un nombre d'années prescrit, se conduisent en citoyens respectueux des lois. En améliorant l'accès à un emploi stable et à un logement, on estime que ce programme important joue également un rôle crucial dans la prévention de l'itinérance et aide les Canadiens à construire une vie productive.

La suspension du casier restreint l'accès aux dossiers relevant de la compétence fédérale et fait cesser toute incapacité pouvant découler d'une condamnation pour une infraction à une loi ou à un règlement de ressort fédéral, comme ceux visant l'obtention d'un contrat avec le gouvernement fédéral ou l'admissibilité à la citoyenneté canadienne. Toutefois, elle ne garantit pas de privilèges d'entrée ou de visa pour un autre pays ni n'a d'effet sur une ordonnance d'interdiction en vertu de l'article 109 du *Code criminel* du Canada. La LCJ s'applique seulement aux dossiers conservés par des organismes fédéraux, mais plusieurs organismes de justice pénale provinciaux, territoriaux et municipaux restreignent aussi l'accès à leurs dossiers une fois qu'ils ont été informés qu'une suspension du casier a été ordonnée.

La suspension du casier n'efface toutefois pas le fait qu'une personne a été reconnue coupable d'une infraction. Le casier judiciaire n'est pas effacé, mais gardé à part des autres dossiers judiciaires (non suspendus). En vertu de ce programme, la CLCC vérifie l'admissibilité des demandes de suspension du casier, s'assure que tous les renseignements exigés figurent bel et bien dans la demande et réunit les renseignements nécessaires à l'enquête et à la prise de décisions. La Commission détient la compétence et le pouvoir exclusifs et absolus d'ordonner, de refuser d'ordonner, ou de révoquer une suspension du casier en vertu de la LCJ.

Le processus de révocation s'amorce lorsque la Commission est informée, habituellement par la Gendarmerie royale du Canada, que la personne est ultérieurement déclarée coupable d'une infraction visée à l'alinéa 4(1)b) de la LCJ, autre qu'une infraction visée au sous-alinéa 7.2a)(ii) de la LCJ.

Une suspension du casier ou un pardon peut également être révoqué(e) du fait qu'il existe des preuves convaincantes, à la satisfaction de la Commission, que :

- l'intéressé a cessé de bien se conduire; ou,
- l'intéressé avait délibérément, au moment de sa demande de suspension du casier ou de pardon, fait une déclaration inexacte ou trompeuse, ou dissimulé un point important.

La LCJ autorise qu'une suspension du casier ou un pardon puisse cesser d'avoir effet si la personne est ultérieurement condamnée pour une infraction à une loi fédérale ou à ses règlements ou pour certains autres types d'infractions⁵ punissables sur déclaration de culpabilité par voie de mise en accusation ou par procédure sommaire. Une suspension du casier ou un pardon peut également cesser d'avoir effet si la Commission est convaincue, à la lumière de

⁵ Infractions au *Code criminel* du Canada, hormis le paragraphe 320.14(1) or 320.15(1) ou en vertu de la *Loi sur le cannabis*, de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, de la *Loi sur les armes à feu*, des parties III ou IV de la *Loi sur les aliments et drogues* ou de la *Loi sur les stupéfiants*, ou du chapitre N-1 des *Lois révisées du Canada*, 1985.

renseignements nouveaux, que la personne n'était pas admissible à la suspension du casier ou au pardon à la date à laquelle celle-ci ou celui-ci lui a été décerné(e).

Le 21 décembre 2021, le ministre de la Sécurité publique a annoncé qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, les frais de demande de suspension du casier seraient réduits à 50 \$. Ce montant n'est pas soumis aux ajustements de l'Indice des prix à la consommation (IPC). En réduisant les frais de demande, l'accès à la suspension du casier a augmenté pour un plus grand nombre de personnes, facilitant l'accès à l'emploi, au logement, à l'éducation et à d'autres nécessités qui soutiennent une réintégration durable. La réduction des frais permet d'atténuer les obstacles préexistants pour les personnes touchées de manière disproportionnée par le système de justice pénale.

Bien qu'il n'y ait pas de normes de service imposées par la loi en ce qui concerne les frais de demande de 50 \$, la CLCC continue de traiter les demandes en temps opportun et s'efforce de respecter les délais de traitement établis indiqués. Plus précisément, les demandes concernant des infractions punissables par procédure sommaire devaient être traitées dans les six mois suivant la date d'acceptation de la demande, tandis que les demandes concernant des infractions punissables par voie de mise en accusation devaient être traitées dans les 12 mois suivant la date d'acceptation de la demande.

Les demandes pour lesquelles la Commission propose de refuser d'ordonner ou de refuser une suspension du casier ou un pardon peuvent nécessiter jusqu'à 24 mois de traitement après la date d'acceptation de la demande. Cette plus grande norme de service est engendrée, notamment puisqu'en vertu de la LCJ, la Commission doit aviser le demandeur par écrit de son intention de refuser d'ordonner la suspension du casier et l'informer qu'il a le droit de présenter, ou de faire présenter en son nom, toutes les observations qu'il juge pertinentes à la Commission. Dans certains cas, la Commission peut autoriser une audience.

Dans le cadre du programme de suspension du casier, la LCJ prévoit une suspension du casier sans frais pour les personnes condamnées pour possession simple de cannabis seulement. Les personnes qui ont déjà été condamnées pour possession simple de cannabis et qui ont purgé leur peine (à l'exception du paiement des amendes et des suramendes compensatoires) peuvent présenter une demande de suspension du casier à la CLCC, sans frais de demande ni période d'attente. Les membres du personnel de la CLCC ordonnent administrativement les suspensions du casier des demandeurs ayant seulement été reconnus coupables de possession simple de cannabis.

Le 19 mars 2020, la Cour fédérale⁶ a déclaré inconstitutionnelles les dispositions transitoires des modifications à l'article 4 de la LCJ, à savoir l'article 10 de la *Loi limitant l'admissibilité à la réhabilitation pour des crimes graves* et l'article 161 de la *Loi sur la sécurité des rues et des communautés*. La Cour a conclu que ces dispositions contreviennent aux paragraphes 11(h) et 11(i) de la *Charte canadienne des droits et libertés* (la *Charte*), parce qu'elles alourdissent la

⁶ Voir *P.H. c. Canada* (Procureur général), 2020 CF 393.

peine imposée au moment du prononcé de la sentence et privent les demandeurs de leur droit de bénéficier de la peine moins sévère, applicable au moment où l'infraction a été commise.

En raison de cette décision, la CLCC n'applique plus rétroactivement les modifications législatives apportées à la LCJ en 2010 et 2012 (pour ce qui est des périodes et des critères d'admissibilité) pour tous les demandeurs de suspension du casier qui ont commis leur première infraction avant l'entrée en vigueur de ces modifications. Cela signifie que les demandes sont traitées en fonction des critères d'admissibilité de la LCJ en vigueur au moment de la première infraction du demandeur.

Résultats pour 2024-2025

Nombre de demandes

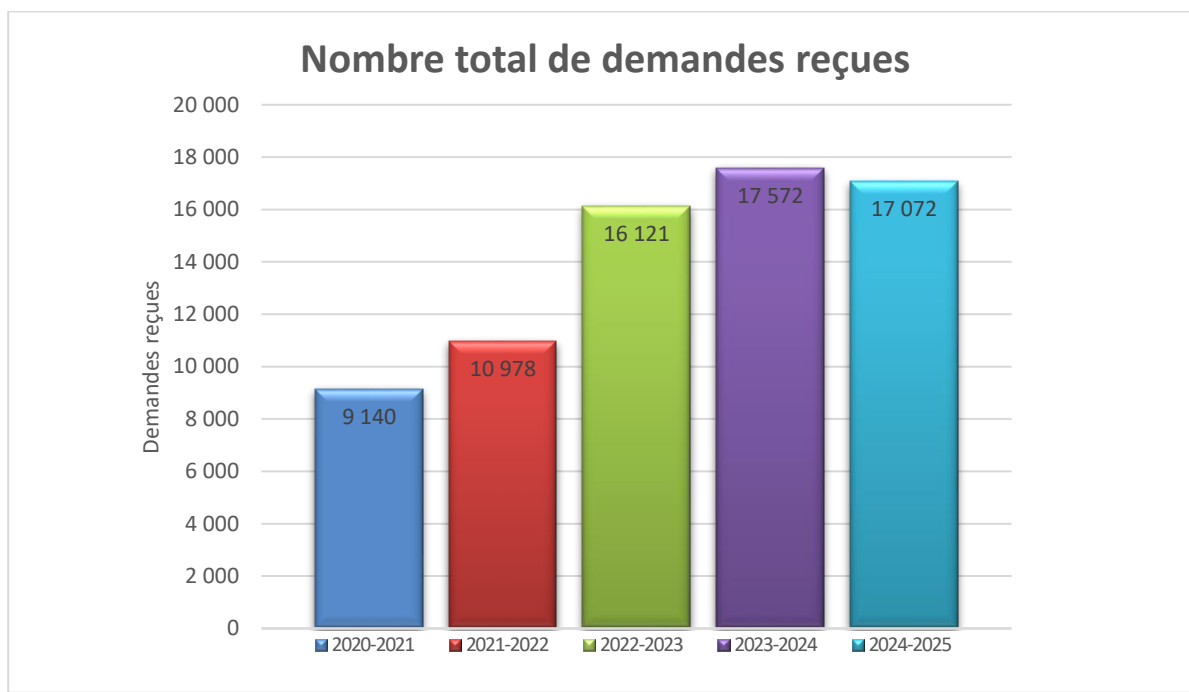
En 2024-2025, la Commission a reçu 17 072 demandes de suspension du casier et en a accepté 12 130 (71 %) comme étant admissibles et complètes⁷. Il y a eu 3 559⁸ demandes (21 %) qui ont été rejetées à l'étape de l'examen préliminaire en raison d'inadmissibilité, de l'absence de paiement, de frais de traitement erronés et/ou de documents manquants. Parmi les demandes rejetées lors de l'examen préliminaire, 23 % ont été renvoyées pour inadmissibilité/sans juridiction/discontinué 77% ont été renvoyées pour des raisons liées à des documents/paiement manquants, etc. À la fin de l'exercice, 1 383 demandes (8 %) avaient été reçues, mais n'avaient pas encore été traitées. Au cours de l'exercice précédent, 2023-2024, la Commission a reçu 17 572 demandes de suspension du casier et en a accepté 12 785 (73 %) à la fin de l'exercice. L'augmentation soutenue du nombre de demandes par rapport aux années précédentes peut être attribuée à la fois à la réduction des frais de demandes et à l'augmentation du nombre de personnes admissibles dans le cadre de la LCJ actuelle.

À la suite de la décision de la Cour fédérale en mars 2020, qui a fait en sorte que les demandes de suspension du casier soient traitées selon les critères d'admissibilité de la LCJ en vigueur au moment de la première infraction du demandeur, il y a toujours moins de demandes traitées en tant que suspensions du casier en vertu de la LCJ actuelle. La majorité des demandes reçues en 2024-2025 ont été traitées comme des pardons en vertu des versions précédentes de la LCJ (en ce qui concerne les périodes et les critères d'admissibilité).

⁷ Ce taux d'acceptation n'inclut pas les 1 039 demandes reçues au cours des exercices précédents, mais qui n'ont été traitées qu'en 2024-2025.

⁸ Ce chiffre inclut les demandes qui ont été discontinuées.

Le diagramme ci-dessous indique le nombre de demandes de pardon et de suspension du casier reçues au cours de chacun des cinq derniers exercices financiers, c'est-à-dire de 2020-2021 à 2024-2025.



La CLCC prévoit que le nombre de demandes resteront stables en raison de la réduction des frais de demandes et de l'augmentation du nombre de personnes admissibles dans le cadre de la LCJ actuelle.

Décisions liées à la suspension du casier

1. Nombre de demandes de suspension du casier présentées en 2024-2025 à l'égard des infractions visées aux alinéas 4(1)a) et b) respectivement

Conformément à l'alinéa 4.1(1)a) de la LCJ, la Commission peut ordonner que le casier judiciaire du demandeur soit suspendu à l'égard d'une infraction lorsqu'elle est convaincue que le demandeur s'est bien conduit et qu'il n'a pas été déclaré coupable d'une infraction à une loi fédérale pendant la période applicable. Conformément à l'alinéa 4.1(1)b), la Commission peut ordonner que le casier judiciaire du demandeur soit suspendu à l'égard d'une infraction lorsqu'elle est convaincue que le demandeur s'est bien conduit, qu'il n'a pas été déclaré coupable d'une infraction à une loi fédérale pendant la période applicable et qu'une telle ordonnance apporterait au demandeur un bénéfice mesurable, soutiendrait sa réadaptation en tant que citoyen respectueux des lois au sein de la société et ne serait pas susceptible de

déconsidérer l'administration de la justice. Le demandeur doit clairement expliquer en quoi le fait d'obtenir une suspension du casier lui apporterait un bénéfice mesurable et soutiendrait sa réadaptation en tant que citoyen respectueux des lois au sein de la société.

Nombre de demandes de suspension du casier acceptées en 2024-2025 à l'égard des infractions visées aux alinéas 4(1)a) et b)

Infractions punissables par voie de mise en accusation	Infractions punissables par procédure sommaire
141	2 621

Source : SPSC⁹ de la CLCC, données extraites le 14 avril 2025

Remarque : Les dossiers qui ont été acceptés et plus tard discontinués ont été exclus des statistiques et ces totaux n'incluent pas les demandes reçues lors des exercices précédents, mais qui n'ont été traitées qu'en 2024-2025.

2. Nombre de suspensions ordonnées ou refusées par la Commission en 2024-2025 à l'égard des infractions visées aux alinéas 4(1)a) et b)

Ordonnées (infractions visées à l'alinéa 4(1)a))	Ordonnées* (infractions visées à l'alinéa 4(1)b))	Refusées (infractions visées à l'alinéa 4(1)a))	Refusées (infractions visées à l'alinéa 4(1)b))
57	2 276	1	67

Source : SPSC de la CLCC, données extraites le 14 avril 2025

Remarque : Comprend les demandes reçues au cours des exercices précédents, ainsi que certaines demandes reçues en 2024-2025.

**Sont exclues les suspensions du casier ordonnées uniquement pour des condamnations pour possession simple de cannabis.*

3. Nombre de demandes de pardon présentées en 2024-2025 à l'égard des infractions visées aux alinéas 4(1)a) et b) respectivement

En 2024-2025, une proportion importante des demandes ont été traitées comme des pardons en vertu du régime pertinent de la LCJ.

Régime législatif : C-47

Conformément à l'article 4.1(1) de la LCJ¹⁰, la Commission peut octroyer un pardon pour les infractions punissables par voie de mise en accusation et pour les infractions d'ordre militaire visées au sous-alinéa 4a)ii) lorsqu'elle est convaincue, pendant le délai de cinq ans tel que décrit

⁹ Le Système de pardon et de suspension du casier (SPSC) est le système électronique de gestion des cas et la base de données des demandeurs pour la prise de décision en matière de pardon et de suspension du casier.

¹⁰ Version de la LCJ (2008-09-12 à 2010-06-28).

à l'alinéa 4a), de la bonne conduite du demandeur et qu'aucune condamnation, au titre d'une loi du Parlement ou de ses règlements, n'est intervenue.

Conformément à l'article 4.1(2) de la LCJ¹¹, un pardon est délivré¹² pour les infractions punissables sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire et pour les infractions d'ordre militaire visées au sous-alinéa 4b)ii), si aucune condamnation, au titre d'une loi du Parlement ou de ses règlements, n'est intervenue pendant le délai de trois ans tel que décrit à l'alinéa 4b).

Régime législatif : C-23A

Conformément au paragraphe 4.1(1) de la LCJ¹³, la Commission peut octroyer un pardon à l'égard d'une infraction lorsqu'elle est convaincue que le demandeur s'est bien conduit pendant la période applicable mentionnée à l'article 4 et qu'aucune condamnation, au titre d'une loi du Parlement, n'est intervenue pendant cette période et que le fait d'octroyer, à ce moment, le pardon apporterait au demandeur un bénéfice mesurable, soutiendrait sa réadaptation en tant que citoyen respectueux des lois au sein de la société et ne serait pas susceptible de déconsidérer l'administration de la justice.

Conformément à l'article 4.1(1) de la LCJ¹⁴, la Commission peut octroyer un pardon à l'égard d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire ou d'une infraction d'ordre militaire au sens de la [Loi sur la défense nationale](#) lorsqu'elle est convaincue que le demandeur s'est bien conduit pendant la période applicable mentionnée à l'article 4 et qu'aucune condamnation, au titre d'une loi du Parlement, n'est intervenue pendant cette période.

Nombre de demandes de pardon acceptées en 2024-2025 à l'égard des infractions visées aux alinéas 4(1)a) et b)

Infractions punissables par voie de mise en accusation	Infractions punissables par procédure sommaire
5 959	3 409

Source : SPSC de la CLCC, données extraites le 14 avril 2025

Remarque : Les dossiers qui ont été acceptés et plus tard discontinués ont été exclus des statistiques et ces totaux n'incluent pas les demandes reçues lors des exercices précédents, mais qui n'ont été traitées qu'en 2024-2025.

¹¹ Version de la LCJ (2008-09-12 à 2010-06-28).

¹² En vertu du régime législatif C-47, les pardons peuvent être émis par voie administrative pour les infractions punissables sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire seulement ou accordés par un commissaire pour les infractions ayant fait l'objet d'une poursuite par voie de mise en accusation.

¹³ Version de la LCJ (2011-04-15 à 2012-03-12).

¹⁴ *Idem*.

4. Nombre de pardons¹⁵ que la Commission a délivrés, octroyés ou refusés en 2024-2025 à l'égard des infractions visées aux alinéas 4(1)a) et b)

Délivrés (infractions visées à l'alinéa 4(1)b))	Octroyés (infractions visées à l'alinéa 4(1)a))	Octroyés (infractions visées à l'alinéa 4(1)b))	Refusés (infractions visées à l'alinéa 4(1)a))	Refusés (infractions visées à l'alinéa 4(1)b))
3 203	5 288	435	220	17

Source : SPSC de la CLCC, données extraites le 14 avril 2025

Remarque : Comprend les demandes reçues au cours des exercices précédents, ainsi que certaines demandes reçues en 2024-2025.

5. Nombre de demandes de suspension du casier présentées, acceptées et ordonnées en 2024-2025 contenant uniquement une ou des condamnations pour possession simple de cannabis

Reçues	Acceptées	Ordonnées	Discontinué	Inadmissibles / Incomplètes
117	80	80	0	34

Source : SPSC de la CLCC, données extraites le 14 avril 2025

Remarque : Les chiffres relatifs aux demandes reçues comprennent les demandes reçues, mais non encore traitées à la fin de l'exercice. Les données de suspension du casier pour possession simple du cannabis ordonnées excluent trois cas reçus au cours de l'exercice 2023-2024, mais ordonnés en 2024-2025.

6. Nombre de suspensions du casier ordonnées, de pardons délivrés et octroyés en 2024-2025, classés par infraction

Infractions	Ordonnées/ Délivrés/ Octroyés
(Cannabis) Toutes les infractions à la <i>Loi sur la défense nationale</i> ¹⁶	3
(Cannabis) Infraction à la <i>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</i>	361
(Cannabis) Infraction à la <i>Loi sur les stupéfiants</i>	115
Abandonner un enfant	4
Rapt en contravention d'une ordonnance de garde	1
Rapt d'une personne du sexe féminin	2
Rapt d'une personne de moins de 14 ans	1
Rapt en l'absence d'une ordonnance de garde	1
Soustrait, consomme ou emploie de l'électricité ou du gaz	18
Accès à la pornographie juvénile	11
Complicité après le fait	6
Complicité après le fait d'un meurtre	2

¹⁵ Régimes des pardons de la *Loi sur le casier judiciaire* : C-47 (avant ou le 28 juin 2010) / C-23A (du 29 juin 2010 au 12 mars 2012).

¹⁶ Pour les anciens militaires.

Infractions	Ordonnées/ Délivrés/ Octroyés
Complicité après le fait de vol qualifié	3
Reconnaissance d'une caution sous un faux nom	1
Reconnaissance d'un instrument sous un faux nom	1
Acquérir une arme à feu sans autorisation d'acquisition d'armes à feu	1
Fait d'administrer une substance délétère	1
Voies de fait graves	98
Agression sexuelle grave	3
Participant à une infraction qui encourage quelqu'un à la commettre	5
Toutes les infractions à la <i>Loi sur la défense nationale</i> ¹⁷	42
Vol à main armée	40
Crime d'incendie	14
Incendie criminel : insouciance à l'égard de la vie	7
Incendie criminel par négligence	3
Incendie criminel causant dommages matériels	33
Voies de fait	2 598
Voies de fait contre un agent de la paix ou un fonctionnaire public	60
Voies de fait causant des lésions corporelles	601
Voies de fait contre un agent de la paix	192
Agression armée	457
Voies de fait avec intention de résister à son arrestation	84
Voies de fait avec intention de voler	5
Faciliter une évasion	1
Tentative d'introduction par effraction avec intention	65
Tentative de fraude	23
Tentative de fraude dépassant 5000 \$	13
Tentative de fraude ne dépassant pas 5000 \$	20
Tentative de viol	1
Tentative de vol qualifié	18
Tentative de vol	119
Tentative de commettre une infraction sommaire	11
Tentative de commettre un acte criminel	25
Tentative d'entrave à la justice	64
Tentative de suffoquer	1
Tentative de meurtre	8
Maison de pari	1
Bigamie	1
Gageure	1
Bris d'un engagement	6
Bris d'ordonnance de sursis	3
Défaut de se conformer à une surveillance de longue durée	1
Manquement aux conditions de la probation	56

¹⁷ Pour les anciens militaires.

Infractions	Ordonnées/ Délivrés/ Octroyés
Inobservation de l'engagement	68
Infraction au <i>Règlement sur la circulation aux aéroports</i>	1
Infraction à la <i>Loi sur la faillite</i>	1
Infraction à la <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i>	2
Infraction à la <i>Loi sur les parcs nationaux du Canada</i>	1
Infraction à la <i>Loi sur la marine marchande du Canada</i>	3
Infraction à la <i>Loi sur la citoyenneté</i>	1
Infraction à la <i>Loi sur la concurrence</i>	1
Infraction à la <i>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</i>	2 467
Infraction à la <i>Loi sur le Droit d'auteur</i>	7
Infraction à la <i>Loi sur les douanes</i>	16
Infraction à la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	2
Infraction à la <i>Loi sur l'accise</i>	43
Infraction à la <i>Loi sur les licences d'exportation et d'importation</i>	1
Infraction à la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	1
Infraction à la <i>Loi sur les pêches</i>	32
Infraction à la <i>Loi sur les aliments et drogues</i>	42
Infraction à la <i>Loi relative à la circulation sur les terrains de l'État</i>	2
Infraction au <i>Règlement relatif à la circulation sur les terrains du gouvernement</i>	6
Infraction à la <i>Loi sur l'immigration</i>	9
Infraction à la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>	15
Infraction à la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i>	1
Infraction à la <i>Loi sur les alcools</i>	1
Infraction à la <i>Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs</i>	1
Infraction à la <i>Loi sur les stupéfiants</i>	710
Infraction au <i>Règlement sur les propriétés et circulation de la Commission de la Capitale nationale</i>	2
Infraction à la <i>Loi sur la défense nationale</i> ¹⁸	12
Infraction à la <i>Loi sur la radiocommunication</i>	3
Infraction à la <i>Loi sur le tabac</i>	1
Infraction à la <i>Loi sur l'assurance-chômage</i>	7
Infraction à la <i>Loi sur les poids et mesures</i>	1
Infraction à la <i>Loi sur les jeunes contrevenants</i>	185
Infraction à la <i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i>	125
Abus de confiance	4
Abus de confiance par un fonctionnaire public	4
Introduction par effraction	48
Introduction par effraction avec intention	282
Introduction par effraction et commettre	457
Introduction par effraction et commettre un acte criminel	31
Introduction par effraction et commettre un méfait	13

¹⁸ Pour les anciens militaires.

Infractions	Ordonnées/ Délivrés/ Octroyés
Vol par effraction	609
Sortir par effraction	2
Corruption d'un agent de la paix	1
Corruption de fonctionnaires du gouvernement	1
Achète ou vend un instrument pour falsifier des cartes de crédit	5
Garde ou contrôle d'un véhicule à moteur avec facultés affaiblies	174
Garde ou contrôle d'un véhicule à moteur avec plus de 80 mg d'alcool dans le sang	164
Entreposage négligent d'une arme à feu, arme prohibée, dispositif prohibée, ou munitions	26
Entreposage négligent d'une arme à feu	6
Usage négligent d'une arme à feu	25
Usage négligent d'une arme prohibée, dispositif prohibé, ou munitions	20
Connaissance charnelle	1
Port d'une arme dissimulée	83
Transport et possession d'une arme à feu	1
Troubler la paix	178
Causer une explosion susceptible de causer des lésions corporelles, la mort, ou dommage de propriété	1
Détermine une personne à se servir d'un document contrefait	1
Causer des lésions corporelles avec intention	5
Causer des blessures avec intention	1
Faire souffrir inutilement un animal	9
Tricher au jeu	1
Étouffer	1
Infraction au profit d'une organisation criminelle	21
Voies de fait simples	24
Nuisance publique	2
Communiquer à des fins de prostitution	35
Composition avec un acte criminel	1
Complot	68
Complot en vue de commettre une infraction sommaire	2
Complot en vue de commettre un acte criminel	121
Complot en vue de commettre un incendie causant des dommages matériels	1
Complot en vue de commettre de l'extorsion	4
Complot en vue de commettre une fraude	16
Complot en vue de commettre un vol qualifié	20
Complot en vue de commettre un vol	52
Complot de mise en circulation de monnaie contrefaite	2
Complot d'importation de stupéfiant	2
Complot d'importation de substances inscrites aux annexes	5
Complot de possession de bien criminellement obtenus	1
Complot de production de substance	2

Infractions	Ordonnées/ Délivrés/ Octroyés
Complot de production de substances inscrites aux annexes	1
Complot de trafic de certaines drogues	1
Complot de trafic de substance	16
Complot de trafic de stupéfiants	19
Complot de trafic de substance inscrites aux annexes	23
Complot de trafic de carte de crédit	1
Complot en vue de commettre un meurtre	4
Outrage criminel au tribunal	7
Contravention d'une ordonnance d'interdiction	5
Détournement de données	4
Instrument servant à la fabrication de monnaie	1
Corruption des mœurs	1
Conseiller de commettre une action indécente dans un endroit public	1
Conseiller un acte criminelle	1
Conseiller une infraction qui n'est pas commise	3
Contrefaçon de monnaie	1
Contrefaçon de timbres	1
Abus de confiance criminel	1
Harcèlement criminel	237
Négligence criminelle	2
Négligence criminelle entraînant des lésions corporelles	5
Négligence criminelle entraînant la mort	9
Négligence criminelle dans la mise en service d'un véhicule à moteur	1
Négligence criminelle dans la conduite d'un véhicule à moteur	3
Dommages à la propriété	4
Dommages ne dépassant pas 50\$	1
Conduite dangereuse	31
Conduite dangereuse ou imprudente	1
Conduite dangereuse d'un moyen de transport	7
Conduite dangereuse d'un bateau causant des lésions corporelles	1
Conduite dangereuse d'un véhicule à moteur entraînant des lésions corporelles	44
Conduite dangereuse d'un véhicule à moteur entraînant la mort	13
Conduite dangereuse d'un véhicule à moteur, d'un bateau ou d'un aéronef	250
Traiter avec une arme à feu ou une arme à autorisation restreinte contraire aux règlements	11
Dispose d'une carte de crédit criminellement obtenue	4
Défense de la maison ou du bien-fonds	2
Désarmer un agent de la paix	4
Décharge d'une arme à feu intentionnellement	2
Déguisement dans un dessein criminel	74
Désobéir à un ordre de la cour	22
Désobéir à un engagement	2
Disposition d'actifs	1

Infractions	Ordonnées/ Délivrés/ Octroyés
Distribution non consensuelle d'une image intime	2
Tapage	3
Rédaction non autorisée d'un document	1
Conduite avec facultés affaiblies entraînant des lésions corporelles	25
Conduire avec facultés affaiblies entraînant la mort	9
Conduire avec facultés affaiblies	1 784
Conduite pendant une interdiction de conduire	418
Conduite pendant une suspension de permis	5
Conduite pendant l'interdiction de conduire	61
Conduire avec plus de 80 mgs d'alcool par 100 ml de sang	3 618
Conduire avec plus de 80 mgs d'alcool par 100 ml de sang causant des lésions corporelles	5
Mettre la vie en danger	2
Se livrer au bookmaking	4
Se livrer à la prostitution	10
Évasion d'une garde légale	80
Force excessive	2
Exercer un contrôle	2
Exposer matériel obscène	1
Exposition à une personne sous l'âge de 14 ans	5
Extorsion	41
Fabrication de preuve	2
Défaut de fournir un échantillon d'haleine	523
Défaut de comparaître	597
Omission d'être présent au tribunal	416
Omission de se conformer à une ordonnance	1
Défaut de se conformer à une ordonnance de la cour	24
Défaut de se conformer à une ordonnance de probation	1 729
Défaut de se conformer à une ordonnance d'interdiction à l'égard des enfants	1
Défaut de se conformer à un engagement	1 842
Défaut de fournir les choses nécessaires à la vie	3
Omission de se conformer à une condition d'une promesse de comparaître	762
Omission de se conformer à une condition d'une promesse donnée par le fonctionnaire responsable	40
Omission de surveiller la personne remorquée	1
Omission d'arrêter sur les lieux d'un accident	163
Omission d'arrêter sur les lieux d'un accident causant des lésions corporelles	9
Fausse alerte	14
Faux messages	3
Faux prétextes	78
Faux prétextes dépassant 1000 \$	1
Faux prétextes dépassant 200 \$	2
Faux prétextes dépassant 5000 \$	2

Infractions	Ordonnées/ Délivrés/ Octroyés
Faux prétextes ne dépassant pas 1000 \$	20
Faux prétextes ne dépassant pas 200 \$	3
Faux prétextes ne dépassant pas 5000 \$	14
Faux prospectus	1
Fausse déclaration	4
Fausse déclaration relative à un passeport	2
Falsification de livres et documents	2
Transferts d'armes à feu ou de numéro de série	1
Fuite étant poursuivi par un agent de la paix	97
Séquestration	99
Prise de possession par la force	23
Falsifier une carte de crédit	7
Faux	103
Trouver dans une maison de débauche	7
Fraude	127
Fraude en matière de prix de passage	2
Fraude dépassant 1000 \$	42
Fraude dépassant 200 \$	11
Fraude dépassant 50 \$	1
Fraude dépassant 5000 \$	257
Fraude ne dépassant pas 1000 \$	49
Fraude ne dépassant pas 200 \$	12
Fraude ne dépassant pas 5000 \$	369
Fraude envers le gouvernement	5
Fait de cacher frauduleusement	6
Emploi frauduleux d'un certificat de citoyenneté	5
Usage frauduleuse d'une carte de crédit	16
Usage frauduleuse de pièces	1
Bruler frauduleusement des biens mobiliers ou personnels	2
Frauduleusement intercepter toute fonction d'un ordinateur	4
Obtention frauduleuse des services d'ordinateur	1
Obtention frauduleuse de transport	17
Obtention frauduleuse de vivres et de logement	22
Obtient frauduleusement des services d'ordinateur	1
Grossière indécence	5
Manier arme à feu ou arme à autorisation restreinte contrairement au règlement	9
Communications harcelantes	7
Appels téléphoniques harcelants	36
Avoir sous son contrôle un dispositif de jeux ou de pari	1
Possession de biens volés	16
Fraude à l'identité	9
Vol d'identité	12

Infractions	Ordonnées/ Délivrés/ Octroyés
Importation, achat, vente ou livraison d'armes prohibées	2
Importation ou livraison d'armes prohibées	2
Inceste	4
Actions indécentes	56
Attentat à la pudeur d'une personne du sexe féminin	10
Attentat à la pudeur d'une personne du sexe masculin	7
Exhibitionnisme	2
Exposition indécente	6
Propos indécents au téléphone	4
Habiter une maison de débauche	1
Intimidation	14
Incitation à des contacts sexuels	17
Prostitution juvénile	2
Tenir matériel de jeu	1
Tenir une maison de débauche	13
Tenir une maison de jeu	4
Enlèvement	10
Tuer un animal	1
Tuer ou blesser d'autres animaux	2
Recyclage des produits de la criminalité	6
Vivre des produits de la prostitution	7
Flânerie	2
Leurrer un enfant	8
Fabrication d'une arme automatique	1
Fabrication de monnaie contrefaite	5
Faire une fausse déclaration par écrit	3
Produire et faire circuler du matériel obscène	1
Homicide involontaire	27
Méfait	289
Méfait causant un danger réel pour la vie des gens	5
Méfait dépassant 1000\$	45
Méfait dépassant 200\$	1
Méfait dépassant 5000\$	90
Méfait à l'égard des données	1
Méfait aux biens privés	58
Méfait aux biens publics	10
Méfait ne dépassant pas 1000\$	143
Méfait ne dépassant pas 5000\$	625
Faire entreprendre une fausse enquête	2
Meurtre, 1er degré	1
Meurtre, 2e degré	1
Entrave à la justice	23
Entraver un agent de la paix	513

Infractions	Ordonnées/ Délivrés/ Octroyés
Nuire à un fonctionnaire public ou à un agent de la paix	4
Entrave	155
Obtenir une carte de crédit par fraude	1
Obtention de services sexuels moyennant rétribution	10
Occupant d'un véhicule à moteur qui sait renferme une arme prohibée	2
Conduire un moyen de transport pendant interdiction	3
Conduire un bateau, un aéronef, ou du matériel ferroviaire avec facultés affaiblies	4
Conduire un bateau, un aéronef, ou du matériel ferroviaire avec plus de 80mg d'alcool dans le sang	8
Conduit avec facultés affaiblie à un degré par alcoolémie ou d'une drogue, ou par l'effet des deux	27
Fait de vaincre la résistance à la perpétration d'une infraction	6
Participer à un plan de loterie	1
Participe à une agression sexuelle avec une autre personne	1
Participation aux activités d'un gang	4
Partie à une infraction	2
Substituer marchandises ou services avec intention de tromper ou frauder	3
Parjure	16
Permettre qu'un endroit soit utilisé pour maison de jeu ou de pari	1
Prétendre faussement être un agent de la paix	8
Supposition de personne	2
Représenter faussement un autre à un examen	1
Supposition intentionnelle de personne	155
Braquer une arme à feu	18
Possession et vente de décodeurs	2
Contravention d'une ordonnance d'interdiction	5
Possession d'un véhicule à moteur dont le numéro d'identification a été enlevé ou oblitéré	3
Possession d'une arme prohibée	65
Possession d'une arme prohibée dans un véhicule à moteur	6
Possession d'une arme à autorisation restreinte	14
Possession d'une arme	242
Possession d'une arme dans un dessein dangereux pour la paix public	7
Possession de munitions pendant interdiction	3
Possession d'une pièce d'identité	6
Possession d'une imitation d'arme	3
Possession d'une arme à feu à autorisation restreinte non enregistrée	7
Possession d'une arme à autorisation restreinte non enregistrée	17
Possession d'un passe-partout d'automobile	1
Possession de pornographie juvénile	41
Possession de monnaie contrefaite	30
Possession d'une carte de crédit criminellement obtenue	169

Infractions	Ordonnées/ Délivrés/ Octroyés
Possession d'instruments pour obtenir un service en matière de télécommunication	4
Possession d'explosifs	2
Possession d'une arme à feu ailleurs que dans sa maison d'habitation sans permis	1
Possession d'une arme à feu sachant qu'il n'est pas autorisé	13
Possession d'une arme à feu sachant que le numéro de série a été modifié	3
Possession d'armes à feu ou de munitions en contravention d'une ordonnance d'interdiction	15
Possession d'une arme à feu pendant interdiction	6
Possession d'une arme à feu, une arme prohibée ou à autorisation restreinte criminellement obtenus	6
Possession de faux instruments	1
Possession d'un faux passeport	5
Possession d'instruments d'effraction / possession d'outils de cambriolage	198
Possession de matières incendiaires	5
Possession d'instruments pour fabriquer un faux	15
Possession d'instruments pour forcer un appareil à sous	5
Possession d'instruments pour contrefaire de la monnaie	2
Possession d'instruments pour falsifier des cartes de crédit	26
Possession de matériel obscène pour en faire la distribution	1
Possession d'une arme à feu prohibée ou à autorisation restreinte avec des munitions	56
Possession d'une arme prohibée ou à autorisation restreinte dans un lieu non autorisé	12
Possession de biens criminellement obtenus	340
Possession de biens criminellement obtenus dépassant 1000 \$	118
Possession de biens criminellement obtenus dépassant 200 \$	58
Possession de biens criminellement obtenus dépassant 50 \$	1
Possession de biens criminellement obtenus dépassant 5000 \$	201
Possession de biens criminellement obtenus ne dépassant pas 1000 \$	152
Possession de biens criminellement obtenus ne dépassant pas 200 \$	21
Possession de biens criminellement obtenus ne dépassant pas 5000 \$	460
Possession d'outils de cambriolage de coffre-fort	5
Possession de substance volatile	1
Bris de prison	2
Produits de la criminalité	8
Induit ou tente d'induire une personne à se prostituer	1
Faire fabriquer une pièce d'identité	3
Proxénétisme	3
Proxénétisme prostitution juvénile	1
Production/distribution de pornographie juvénile	9
Rôder la nuit	2

Infractions	Ordonnées/ Délivrés/ Octroyés
Méfait public	181
Publication d'une image intime sans consentement	1
Viol	4
Refus de se soumettre à un contrôle routier	3
Refuser d'assister un agent de la paix à exécuter une arrestation	1
Refus de fournir un échantillon d'haleine	28
Enregistrer des paris	1
Résister à son arrestation	58
Résister à un agent de la paix	32
Armes à autorisation restreinte	1
Armes à autorisation restreinte dans un véhicule automobile	1
Vol qualifié	333
Vol avec violence	12
Commission secrète	2
Vendre des approvisionnements publics	1
Vente de marchandises utilisées sans indication ou sceaux publics	1
Mettre le feu par négligence	1
Mettre le feu à d'autres substances	3
Agression sexuelle	245
Agression sexuelle causant des lésions corporelles	4
Agression sexuelle avec une arme à feu	1
Agression sexuelle armée	4
Exploitation sexuelle	22
Rapports sexuels avec une personne de moins de 14 ans	3
Rapports sexuels avec une personne de moins de 16 ans	1
Contacts sexuels	66
Introduction par effraction dans une boutique	1
Sollicitation	4
Interférence a la circulation	4
Entreposage d'arme à feu d'une manière contraire au règlement	28
Prendre un véhicule à moteur sans le consentement du propriétaire	92
Faire partie d'une émeute	8
Vol	119
Vol par détournement	3
Vol par une personne tenue de rendre compte	5
Vol d'auto	10
Vol d'une carte de crédit	29
Vol d'électricité ou du gaz	1
Vol de courrier	10
Vol de service de télécommunication	9
Vol dépassant 1000 \$	155
Vol dépassant 200 \$	124
Vol dépassant 50\$	1

Infractions	Ordonnées/ Délivrés/ Octroyés
Vol dépassant 5000 \$	228
Vol ne dépassant pas 1000 \$	738
Vol ne dépassant pas 200 \$	328
Vol ne dépassant pas 50 \$	15
Vol ne dépassant pas 5000 \$	1 874
Lettre menaçante	1
Appels téléphoniques menaçants	4
Trafic de carte de crédit	9
Transférer une arme, munition ou dispositif prohibé sans autorisation	1
Cession d'armes à feu à des personnes âgées de moins de 16 ans	1
Transport de personnes à des maisons de débauche	1
Trappes susceptibles de causer des lésions corporelles	1
Intrusion de nuit	43
Importation/exportation non-autorisée	3
Possession non autorisée d'une arme à feu	65
Possession non autorisée d'un dispositif prohibé ou des munitions	3
Possession non autorisée d'une arme prohibée ou à autorisation restreinte	83
Utilisation non autorisée d'ordinateur	6
Utilisation non autorisée de données relatives à une carte de crédit	61
Rassemblement illégal	1
Possession d'explosifs sans excuse légitime	9
Usage illégal d'une carte de crédit	5
Illégalement en liberté	117
Infliction illégale de lésions corporelles	4
Présence illégale dans une maison d'habitation	97
Entreposage non-sécuritaire d'une arme à feu	4
Usage d'une carte de crédit annulée	8
Utilise documents au nom d'une autre personne	1
Utiliser une arme à feu d'une façon que cela met en danger la sécurité d'autrui	1
Usage d'une carte de crédit criminellement obtenue	95
Usage d'une arme à feu	7
Usage d'une arme à feu lors de la perpétration d'un acte criminel	22
Usage d'une fausse arme à feu	5
Usage d'une fausse arme à feu lors de la perpétration d'un acte criminel	11
Possède, utilise ou trafic un mot de passe d'ordinateur dans le but de commettre une infraction	6
Proférer des menaces de causer la mort	3
Emploi d'un document contrefait	248
Emploi d'un faux passeport	3
Mise en circulation	5
Mise en circulation de monnaie contrefaite	19
Proférer des menaces	802
Proférer des menaces de causer des lésions corporelles	13

Infractions	Ordonnées/ Délivrés/ Octroyés
Mise en circulation, utilisation ou exportation de monnaie contrefaite	8
Vagabondage	1
Voyeurisme	11
Surveiller et cerner	1
Trafic d'armes	5
Dommmages volontaires	11
Deux heures suivant la cessation de conduire un transport avec alcoolémie égale ou plus de 80 mgs	66
Témoignages contradictoires	1
Blesser intentionnellement	2

Le tableau présente les données relatives aux infractions pour lesquelles une suspension du casier a été ordonnée, ou un pardon délivré ou octroyé, et non le nombre total de suspensions du casier ordonnées, de pardons délivrés et octroyés. Une suspension du casier ou un pardon peut concerner plus d'une infraction. Ces statistiques n'indiquent que le nombre de dossiers pour chaque infraction particulière pour lesquels il y a eu une délivrance, un octroi ou une ordonnance.

**Sont exclues les suspensions du casier ordonnées uniquement pour des condamnations de possession simple de cannabis.*

7. Nombre de suspensions du casier ordonnées en 2024-2025, classées par province ou territoire de résidence du demandeur

Province/Territoire	Ordonnées
Île-du-Prince-Édouard	8
Nouvelle-Écosse	56
Nouveau-Brunswick	52
Terre-Neuve-et-Labrador	34
Québec	574
Ontario	1062
Manitoba	58
Saskatchewan	77
Alberta	289
Colombie-Britannique	81
Yukon	2
Territoires du Nord-Ouest	4
Nunavut	3
Hors du pays	33

Source : SPSC de la CLCC, données extraites le 14 avril 2025

Remarque : Comprend les demandes reçues au cours des exercices précédents, ainsi que certaines demandes reçues en 2024-2025.

8. Nombre de pardons délivrés en 2024-2025, classés par province/territoire de résidence du demandeur

Province/Territoire	Délivrés
Île-du-Prince-Édouard	17
Nouvelle-Écosse	82
Nouveau-Brunswick	93
Terre-Neuve-et-Labrador	81
Québec	899
Ontario	1 079
Manitoba	59
Saskatchewan	99
Alberta	494
Colombie-Britannique	250
Yukon	6
Territoires du Nord-Ouest	6
Nunavut	3
Hors du pays	35

Source : SPSC de la CLCC, données extraites le 14 avril 2025

Remarque : Comprend les demandes reçues au cours des exercices précédents, ainsi que certaines demandes reçues en 2024-2025.

9. Nombre de pardons octroyés en 2024-2025, classés par province/territoire de résidence du demandeur

Province/Territoire	Octroyés
Île-du-Prince-Édouard	17
Nouvelle-Écosse	153
Nouveau-Brunswick	102
Terre-Neuve-et-Labrador	87
Québec	1482
Ontario	2213
Manitoba	176
Saskatchewan	157
Alberta	693
Colombie-Britannique	550
Yukon	7
Territoires du Nord-Ouest	10
Nunavut	1
Hors du pays	75

Source : SPSC de la CLCC, données extraites le 14 avril 2025

Remarque : Comprend les demandes reçues au cours des exercices précédents, ainsi que certaines demandes reçues en 2024-2025.

Autres renseignements exigés par le ministre

En vertu de l'alinéa 11(1)d) de la LCJ, la Commission doit présenter au ministre, dans les trois mois qui suivent la fin de chaque exercice financier, un rapport sur le nombre de demandes de suspension du casier qui ont été présentées, le nombre de suspensions ordonnées ou refusées

d'ordonner, ainsi que le nombre de suspensions du casier ordonnées, classées par infraction et par province ou territoire de résidence. Le ministre peut demander des renseignements supplémentaires au cours de la même période de référence. Il n'a pas dans les faits demandés d'autres renseignements au cours de la période visée par l'examen.